

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Anthony BONNET.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (33) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Robert BRAUD a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Maëlle CHARIÉ a donné pouvoir à Lionel Bossis – Martine FAUCHARD a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Myriam Bourasseau – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau

Étaient absents excusés (4) : Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Marc PUICHAUD

Secrétaire de séance : Frédéric DA CRUZ

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

#### **Délibération N°DEL20250929\_17**

#### **Contrat de cession d'un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire programmé au Théâtre de Thalie**

*Par ses fonctions en tant que Président du syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL), Monsieur Antoine Chéreau sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote et laisse la présidence à Monsieur Anthony BONNET, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.*

Monsieur Anthony Bonnet informe l'assemblée que le Théâtre de Thalie souhaite organiser en mars 2026 un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire.

Dans ce cadre, les engagements de la Communauté d'agglomération sont les suivants :

- Accueillir une représentation du programme « Mozart / Saint-Saëns » le 27 mars 2026 à 20h30 ;
- S'acquitter du coût de cession s'élevant à 9 000 € HT ;
- Respecter la fiche technique fournie par l'ONPL ;
- Fournir le lieu en ordre de marche et le personnel nécessaire au déroulement de la représentation ;
- S'acquitter des éventuels droits d'auteur.

Les engagements de l'Orchestre National des Pays de la Loire sont les suivants :

- Fournir le spectacle entièrement monté et assurer la rémunération de son personnel attaché au spectacle ;
- Prendre en charge la location du matériel d'orchestre et le transport des musiciens et techniciens.

La signature d'un contrat entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et l'Orchestre National des Pays de la Loire ne pouvant être signé par une même personne pour les deux parties, le Conseil d'agglomération est invité à donner pouvoir à Monsieur Anthony Bonnet lui permettant de signer en lieu et place du Président de Terres de Montaigu le contrat de cession.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Vice-président, Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, Par 38 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU)

- Approuve les termes du contrat entre l'ONPL et la Communauté d'agglomération pour une représentation du programme « Mozart / Saint-Saëns »,
- Autorise Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme à signer ledit contrat, et à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 22/10/2025  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification